

Politique 02-2017

Prêt et utilisation de matériel

Le matériel appartenant au *Club de photographie des collines* doit essentiellement servir aux activités du Club. Toutefois, considérant que plusieurs objets, équipements peuvent exceptionnellement être empruntés ou utilisés par les membres, nous devons donc encadrer les pratiques en matière de prêt et d'utilisation de matériel.

Champ d'application

La présente directive s'applique à tous les membres du *Club de photographie des Collines* qui désirent emprunter ou utiliser le matériel appartenant au *Club*.

Responsabilités

Il incombe aux membres du Club de respecter la présente politique. Il incombe également aux membres du Conseil d'administration, en collaboration avec le *Comité logistique, local et matériel*, de voir au respect de cette politique.

Objectifs

- Exercer un contrôle sur l'utilisation des biens
- Assurer la protection du matériel et des locaux;
- Encadrer le prêt ou l'utilisation de matériel;
- Informer les membres du **Club** des règles à suivre en ce qui a trait au prêt ou à l'utilisation de matériel.

Définitions

Matériel :

Le terme matériel désigne tous les biens qui sont la propriété du *Club de photographie des Collines* (équipement technique et audiovisuel, documents pour consultation, cadres et outillage etc.)

Mobilier :

Chaises, tables, bureaux, etc.

Bris ou perte de matériel

En cas de bris ou de perte du matériel, le *Club de photographie des Collines* se réserve le droit d'exiger le remboursement des frais occasionnés pour la réparation ou le remplacement du matériel prêté ou utilisé.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 12 décembre 2017.

Document d'appui : Formulaire 02-2012 Emprunt de matériel et de documents

Club de Photographie des Collines

Emprunts de matériel et de documents FORMULAIRE 02-2012

Date d'emprunt	Nom et numéro de téléphone	Item et note concernant le retour, s'il y a lieu	Numéro d'inventaire	Retour/ initiales et date

Référence : Politique 02-2017 Prêt et utilisation de matériel